



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0
Tél : 819-423-5575

Le 23 septembre 2013

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 8, Côte Birabin-Saint-Denis, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 11 septembre 2013 à 19h30 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)

Galia Vaillancourt
Karoll Fortier

Pierre Ippersiel
Guy Charlebois
James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du Maire monsieur Denis Beauchamp.

Suzie Latourelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Monsieur Pierre Laflamme est absent.

9.6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE FERMETURE DE L'ANCIENNE ROUTE 8

2013-09-235

Avis de motion est par la présente donné par Karoll Fortier qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le **RÈGLEMENT DE FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Copie authentique

Karoll Fortier, Conseiller siège # 3

Denis Beauchamp, Maire

Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée que :

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 23 septembre 2013, le règlement portant le numéro 2013-09-271, **RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**, a été adopté.

Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours
Ce 24^{ième} jour de septembre de l'an deux mille treize.

Mme Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 24 septembre 2013 entre 15 heures et 16 heures.

Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**5- RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE
L'ANCIENNE ROUTE 8**

2013-09-248

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-09-271

ATTENDU qu'une partie de lot sans désignation cadastrale connue comme étant l'ancienne emprise du chemin public (ancienne route 8) vis-à-vis des lots P-68, 68-1, P-69 et P-70 ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié dans la Gazette officielle du Québec, stipulant que ladite section désaffectée ne sera plus à l'avenir entretenue par le Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU que la Municipalité se dégage des droits et des responsabilités qu'elle aurait à assumer sur ladite emprise du chemin ancienne route 8 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la rétrocession de l'emprise dudit chemin;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance tenue le 11 septembre 2013.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

Que le règlement numéro 2013-09-271 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1


Les dites parties de la section désaffectée de l'emprise de l'ancienne route 8 vis-à-vis des lots P-68, 68-1, P-69 et P-70 soient et sont remises aux propriétaires desdits lots.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ


Denis Beauchamp
Maire


Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION : 11 SEPTEMBRE 2013
ADOPTÉ : 23 SEPTEMBRE 2013
AFFICHÉ : 24 SEPTEMBRE 2013**